



Zewoforum

LE MAGAZINE DES ORGANISATIONS
À BUT NON LUCRATIF

2019

Lire dans la boule de cristal
Ces questions continueront
d'occuper les organisations à
but non lucratif en 2019

**Le compte à rebours a
commencé**

**Préparation à la
nouvelle facture QR**

4

**Le crowdfunding
à la loupe**

**La Confédération étudie
la soumission à la sur-
veillance de la Finma**

6

**Une norme RPC pour les
subventions?**

**Enquête jusqu'en mars
2019**

8

Sommaire 03.2018

- 4 La facture QR – comparaison avant/après**
Un format plus proche du bulletin de versement
- 6 Le crowdfunding dans le collimateur**
Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme?
- 7 Les organisations à but non lucratif dans le sillage des débats politiques**
Réservez la date: 19 septembre – congrès Zewo
- 8 Comptabilisation correcte des subventions**
Faut-il de nouvelles règles?
- 10 Renforcer doublement la confiance**
Les organisations à but non lucratif utilisent le label de qualité Zewo avec le nouveau slogan
- 11 Prendre les bonnes décisions en matière de don**
De nouvelles annonces bouchon pour aider à s'y retrouver
- 12 Calendrier des collectes 2019**
41 organisations à but non lucratif prévoient 83 campagnes nationales
- 13 Évolution des chiffres clés des organisations à but non lucratif**
La Zewo prépare une nouvelle édition de son étude de référence
- 14 Devenez acteur de votre évaluation**
Biennale 2019 – Greval Groupe Romand d'Evaluation

Éditrice

Fondation Zewo
Pfingstweidstrasse 10
8005 Zurich
info@zewo.ch
www.zewo.ch

Rédaction

Martina Ziegerer

Maquette et illustration

Annemarie Widmer

Photos

Cover Photo by Aaron Burden on Unsplash/
Montage Zewo, Photo éditorial: Unsplash/
Montage Zewo, Greval, PaymentStandards.
CH, Rawpixel on Unsplash, Zewo, m&d

Traduction

Interna Translations

Zewoforum – LE MAGAZINE DES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF

Le magazine en ligne de la Fondation Zewo pour les organisations collectant des dons paraît 4 fois par an au format électronique en allemand et en français.

Publication

www.zewo.ch/magazine-npo
Magazine à feuilleter en ligne et à lire sous forme électronique (fichier PDF)

Envoi

La lettre d'information électronique destinée aux organisations à but non lucratif est en-

voyée aux adresses e-mail communiquées avec certains articles et le lien vers le magazine en ligne et sous forme électronique (fichier PDF).

Inscription

Gratuite sur www.zewo.ch/fr/service/newsletter

Suggestions et changement d'adresse

info@zewo.ch ou 044 366 99 56

© Fondation Zewo

Réimpression, même partielle, autorisée uniquement avec indication de la source.

La Fondation Zewo décline toute responsabilité en cas d'informations incomplètes ou erronées.

Editorial



Chères lectrices, chers lecteurs,

496 organisations à but non lucratif collectant des dons promettent à leurs donatrices et donateurs que leur don sera entre de bonnes mains. De plus en plus d'organisations à but non lucratif certifiées utilisent le nouveau slogan avec le label de qualité Zewo dans leurs appels aux dons et leurs annonces, sur leur site Internet et dans leur rapport annuel. Il s'agit de la façon la plus directe et la plus efficace de familiariser les donatrices et donateurs avec le label de qualité. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui utilisent ces supports de manière bien visible. La deuxième vague d'annonces bouchon de la Fondation Zewo est conçue pour vous aider dans cette entreprise. Vous trouverez les derniers motifs avec de nouveaux jeux de mots à la page 11.

Se préparer à la nouvelle facture QR

Vingt organisations à but non lucratif ont participé à la consultation de Six sur la nouvelle facture QR. Elles ont approuvé à la majorité les modifications proposées et fait valoir leur requête: la nouvelle facture QR ne doit pas présenter de trop grandes différences par rapport à l'actuel bulletin de versement. Leur demande a été entendue par Six. L'obligation de perforation récemment introduite et le récépissé pour les paiements sur support papier

tiennent compte de cette préoccupation. Vous trouverez des informations complémentaires à la page 4, et découvrirez notamment quand la nouvelle facture remplacera les actuels bulletins de versement et ce que vous pouvez d'ores et déjà faire pour vous y préparer.

Comptabiliser correctement les fonds publics

Si votre organisation à but non lucratif perçoit, sous quelque forme que ce soit, des fonds du secteur public, nous vous conseillons de participer d'ici mars 2019 à l'enquête de la Fondation RPC. Un groupe de travail étudie s'il convient d'établir de nouvelles règles de comptabilisation des subventions dans les recommandations sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Toutes les organisations à but non lucratif titulaires du label de qualité Zewo ont l'obligation de respecter Swiss GAAP RPC. Profitez dès maintenant de cette possibilité d'exprimer votre point de vue.

Le Conseil fédéral passe les plateformes de dons au peigne fin

Deux nouveaux rapports analysent les risques, la situation juridique et la nécessité d'agir en ce qui concerne les cryptomonnaies, la blockchain et le crowdfun-

ding. Concrètement, la question est notamment de savoir si le crowddonating et le crowdsupporting doivent être soumis au contrôle de la Finma. Le Département des finances élabore dans ce contexte une consultation sur de nouvelles lois et des modifications d'ordonnances. Vous trouverez les liens vers les documents à la page 6.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et vous adresse tous mes vœux pour la nouvelle année. Souhaitons que les causes défendues par les organisations à but non lucratif soient encore entendues et bénéficient d'un soutien généreux en 2019.

Martina Ziegerer



Martina Ziegerer,
Directrice de la Fondation Zewo

La facture QR – comparaison avant/après

Un format plus proche du bulletin de versement

Exemple fictif pour illustration

Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
2501 Biel-Bienne
Tél. 044 123 45 67
e-mail r.schneider@schneider-garten.ch
Internet www.schneider-garten.ch
Date: 01.10.2019

Madame
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
9400 Rorschach

Madame,
Nous vous facturons comme suit l'exécution des activités que vous nous avez mandatées:

Facture n° Nr. 3139

Pos.	Désignation	Qté	Prix unitaire/CHF	Total/CHF
1	Trav. jardinage	32 heures	120.00	3'840.00
2	Élim. déch. coupe	1	109.75	109.75
Montant de la facture (TVA incl.)				3'949.75

Merci de votre ordre
Nous vous prions de régler le montant de la facture dans les 30 jours.

Avec nos salutations les meilleures.
Robert Schneider

Section paiement QR-facture

Soutenez
Virement



Compte
CH58 0079 1123 0008 8901 2
Bénéficiaire
Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
CH-2501 Biel/Bienne
Informations supplémentaires
Fact n° 3139 pour travaux de jardinage et
élimination des déchets de coupe
Débiteur
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
CH-9400 Rorschach
À payer jusqu'au
31.10.2019

Montant
CHF 3 949.75

www.schneider-garten.ch

Ancienne facture QR sans récépissé

Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
2501 Biel
Téléfon: 059/987 65 40
Mobil: 079/987 65 43
E-Mail: robert@schneider.ch
Internet: www.schneider.ch
Datum: 01.07.2020

Bonjour Madame Rutschmann,
Nous vous facturons comme suit l'exécution des activités que vous nous avez mandatées:

Facture n° Nr. 3139

Pos.	Désignation	Qté	Prix unitaire	Total
1	Trav. jardinage	28 hrs.	CHF 120.00	CHF 3 360.00
2	Élim. déch. coupe	1	CHF 307.35	CHF 307.35
Montant				CHF 3 667.35
TVA (8%)				7.7%
TVA Montant				CHF 282.40
Montant de la facture				CHF 3 949.75

Merci de votre ordre. Nous vous prions de régler le montant de la facture dans les 30 jours.

Avec nos salutations les meilleures.
Robert Schneider

Récépissé


Compte / Payable à
CH58 0079 1123 0008 8901 2
Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
2501 Biel
Payable par
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
9400 Rorschach

**Votre don en
bonnes mains.**

Montant
CHF 3 949.75

Point de dépôt

Section paiement



Compte / Payable à
CH58 0079 1123 0008 8901 2
Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
2501 Biel
Informations supplémentaires
Facture n° 3139 pour des travaux de jardinage et
l'évacuation des déchets de coupe
Payable par
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
9400 Rorschach

Montant
CHF 3 949.75

Nouvelle facture QR avec nouveau libellé

- «Section paiement» au lieu de «Section paiement de la facture QR»
- «Compte / Payable à» au lieu de «compte»
- «Payable par» au lieu de «Débiteur/débitrice»
- Avec récépissé

Six Exchange Regulation SA, compétente sur la place financière suisse pour le trafic des paiements entre les banques, a demandé des avis sur la nouvelle facture QR dans le cadre d'une procédure de consultation publique. Les organisations à but non lucratif qui y ont participé ont salué les huit propositions de modification soumises à la discussion. Leurs votes en faveur de changements les plus limités possible par rapport au format actuel ont été pris en compte.

Maintien de la perforation et du récépissé avec un emplacement pour le label de qualité

Des établissements financiers, des émetteurs de factures, des organisations collectrices de dons, des fournisseurs de logiciels, des associations, des prestataires de services et des représentants des consommateurs ont pris position sur les propositions de Six. La majorité a salué les

propositions de modification soumises à la discussion. Les propositions «obligation de perforation» et «récépissé» ont globalement recueilli une approbation moins nette. Comme elles promettent une similitude avec l'actuel bulletin de versement, les organisations à but non lucratif ont voté pour à la majorité. Du point de vue de la Zewo, il faut s'en réjouir car les organisations certifiées pourront continuer d'apposer le label de qualité Zewo de manière bien visible sur le récépissé.

Une fois la consultation terminée, Six a décidé de mettre en œuvre, comme prévu, les propositions ci-après:

- Introduction d'une obligation de perforation pour les paiements sur support papier
- Introduction d'un récépissé
- Simplification au niveau des adresses structurées
- Simplification des combinaisons possibles dans les références structurées

- Pas d'utilisation du champ «Bénéficiaire final» dans l'immédiat
- Introduction d'une police de caractères sans licence supplémentaire pour les utilisateurs non Microsoft

Pour des considérations relevant du droit de la concurrence, la prise en charge des champs «Procédures alternatives», par exemple Twint, ne sera pas repoussée à une date ultérieure et cette possibilité sera utilisable dès le milieu de l'année 2020. Pour des questions de protection des données, les informations concernant la structure de l'émetteur de la facture ainsi que les champs «Procédures alternatives» sont imprimés.

Consommateurs et organisations à but non lucratif favorables à la perforation et au récépissé

20 organisations à but non lucratif titulaires du label de qualité Zewo ont participé à l'enquête de Six. La Zewo a pu consul-

ter leurs prises de position. Voici les retours des organisations à but non lucratif par rapport aux différentes propositions:

Introduction d'une obligation de perforation pour les paiements sur support papier: 17 œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo étaient favorables à cette mesure. Elles ont trouvé l'obligation de perforation pertinente, voire absolument nécessaire. Il n'y a eu que trois votes de refus. L'obligation de perforation a notamment été approuvée par les consommatrices et les consommateurs qui effectuent des paiements sur support papier, ainsi que par les représentants des consommateurs. Des partenaires en solutions logicielles et certains émetteurs de factures ont exprimé un avis négatif.

Introduction du récépissé: sur 20 organisations à but non lucratif, 16 pensaient que cette modification était en grande partie pertinente. Certaines ont une nouvelle fois fait remarquer que le bureau de poste n'avait pas besoin physiquement du justificatif et que les donatrices et donateurs pouvaient le conserver une fois tamponné. Le récépissé a été notamment approuvé lors des «User Experience Tests» parce qu'il facilite le contrôle du paiement grâce à l'identification. Les établissements financiers, en revanche, se sont exprimés contre le récépissé.

Simplification au niveau des adresses structurées: 18 organisations à but non lucratif sur 20 ont donné leur approbation. Les émetteurs de factures et les associations ont également émis un avis favorable. Des établissements financiers et certains éditeurs de logiciels ont donné un avis plutôt négatif. Globalement, la proposition a été appuyée par une nette majorité.

Omission des informations concernant la structure de l'émetteur de la facture: 16 organisations à but non lucratif sur 20 étaient d'avis qu'il n'était pas nécessaire de mentionner les informations concernant la structure. Cette position correspond à celle des autres participantes et participants à la consultation. Six a cependant décidé entre-temps d'imprimer ces informations pour des raisons juridiques de protection des données.

Simplification des combinaisons possibles dans les références structurées: 18 organisations à but non lucratif titulaires du label de qualité Zewo sur 20 se sont montrées favorables à cette simplification, tout comme la majorité des groupes d'utilisateurs impliqués. Cette proposition de modification peut, certes, entraîner une charge supplémentaire lors de la mise en œuvre, mais elle garantit une affectation claire à la procédure de paiement et, par conséquent, une meilleure sécurité du processus.

Vorerst keine Verwendung des «endgültigen Zahlungsempfängers»: Pas d'utilisation du «Bénéficiaire final» dans l'immédiat: 15 organisations à but non lucratif titulaires du label de qualité étaient d'avis que cette utilisation n'était pas nécessaire actuellement. Le fait de l'abandonner permet une simplification opérationnelle.

Pas d'utilisation du champ pour les procédures alternatives dans l'immédiat: a majorité des organisations à but non lucratif, soit 16 sur 20, était favorable à cette proposition, ainsi que la nette majorité des groupes d'utilisateurs. Certaines voix ont attiré l'attention sur le fait qu'une introduction ultérieure entraînerait des coûts supplémentaires, d'autres ont indiqué un besoin concret. Six a finalement décidé, pour des raisons liées au droit de la concurrence, d'ouvrir ce champ et de le rendre utilisable dès le milieu de l'année 2020.

Le «charme d'un bordereau d'impôt»

Pour les organisations à but non lucratif, il était important que la nouvelle section de paiement s'intègre bien dans les mailings. Il ne doit pas y avoir de changement majeur du format. Une organisation a désapprouvé le choix du terme «facture QR». Il devrait être possible de la présenter comme un «bulletin de versement de don». Certaines craignent que la facture



Photo: PaymentStandards.CH

QR, dont l'aspect sobre aurait le «charme d'un bordereau d'impôt», entraîne une chute des dons. Six a noté que pour les organisations à but non lucratif participantes, la nouvelle facture QR pourrait constituer un danger si elle est trop différente des bulletins de versement actuels. Pour la version définitive de la facture QR, Six a procédé à quelques modifications de contenu, de style et de formulation (voir illustration) afin d'en améliorer l'utilisation.

Une organisation titulaire du label de qualité Zewo s'est abstenue et n'a donné aucune réponse. Elle a déclaré que le délai de mise en œuvre pour 2020 était très serré et qu'elle doutait que cette date puisse être respectée.

Le compte à rebours jusqu'au 30 juin 2020 est lancé

La nouvelle facture QR devrait permettre de gagner du temps lors des procédures de paiement et de parvenir à une meilleure rentabilité. Elle devrait être disponible à compter du 30 juin 2020 et remplacera par étapes successives tous les bulletins de versement actuels. Cette nouvelle solution concerne toutes les entreprises, les institutions étatiques et les organisations à but non lucratif, ainsi que les clientes et les clients, mais également les donatrices et les donateurs.

D'ici cette date, les banques, éditeurs de logiciels, destinataires de factures et organisations récoltant des dons devront procéder aux modifications techniques nécessaires pour pouvoir traiter la nouvelle facture QR et effectuer des paiements. Outre les services en ligne et les applications mobiles des banques, ces mesures concernent les guichets de la Poste et, pour les entreprises, les plateformes de scanning et les logiciels de paiement et de comptabilité.

INFORMATION

Site Internet et documents à télécharger

- > www.PaymentStandards.CH
- > [Rapport de consultation \(PDF\)](#)
- > [Flyer QR-facture](#)
- > [La QR-facture](#)

Contact

Maya Bertossa
Responsable de projet communication PaymentStandards.CH
> maya.bertossa@six-group.com

Le crowdfunding dans le collimateur

Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme?



Photo: rawpixel on Unsplash

Le Conseil fédéral souhaite créer les meilleures conditions possibles pour établir la Suisse comme un lieu leader, innovant et durable pour les entreprises de la blockchain. En parallèle, il compte lutter systématiquement contre les abus. Ces ambitions peuvent conduire à des adaptations de la législation concernant les plateformes de dons.

Le Conseil fédéral a adopté lors de sa séance du 7 décembre 2018 un rapport sur les bases juridiques pour la blockchain et la distributed ledger technology (DLT) dans le secteur financier. Il a également pris acte de l'analyse d'un groupe de travail interdépartemental, qui a examiné les risques que représentent les cryptomonnaies et le crowdfunding en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les deux rapports présentent les bases juridiques, identifient les risques possibles et expliquent quelles sont les mesures à prendre.

La Confédération étudie l'éventualité de soumettre les plateformes de dons à la loi sur le blanchiment d'argent

L'analyse montre que les cryptoactifs représentent un danger dans le domaine du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Il existe, entre autres, le risque que le crowdfunding puisse être utilisé pour financer le terrorisme. La menace liée à cette nouvelle technique de levée

TÉLÉCHARGEMENT

> [Rapport du Conseil fédéral «Bases juridiques pour la distributed ledger technology et la blockchain en Suisse» \(PDF\)](#)

> [Rapport du Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme «Le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par les crypto-assets et le crowdfunding» \(PDF\)](#)

Vous trouverez également les deux rapports ici: www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-73398.html

de fonds découle de l'anonymat des donatrices et donateurs et du fait que certaines plateformes de crowdfunding en ligne ne sont pas soumises à la loi sur le blanchiment d'argent. En Suisse, aucun cas n'est connu à ce jour. Mais pour réduire ce risque, le rapport recommande d'étudier s'il serait opportun de mentionner ces plateformes dans l'ordonnance du Conseil fédéral du 11 novembre 2015 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (OBA, RS 955.01). Il s'agit en particulier des plateformes de

crowddonating et de crowdsupporting, pour lesquelles il n'y a aucune contrepartie ou seulement une contrepartie symbolique pour le montant payé. Contrairement aux plateformes de crowdlending, pour lesquelles il existe une contrepartie, les plateformes de dons ne sont pas soumises à la surveillance de la Finma. En outre, une nouvelle catégorie d'autorisation flexible pour les infrastructures des marchés financiers basées sur la blockchain doit être élaborée.

Consultation prévue au 1er trimestre 2019

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer, avec le Département fédéral de justice et police (DFJP), un projet soumis à la consultation au 1^{er} trimestre 2019. ■

LE SUJET VOUS INTÉRESSE?

Vous avez envie de participer à des échanges approfondis sur ce thème? Vous pouvez nous écrire à info@zewo.ch ou nous téléphoner au 044 366 99 55. Nous nous réjouissons de connaître votre avis!

> info@zewo.ch

Les organisations à but non lucratif dans le sillage des débats politiques

Réservez la date: 19 septembre – congrès Zewo

Congrès Zewo

le 19 septembre

19

À noter et diffuser

Le prochain congrès Zewo aura lieu le jeudi 19 septembre 2019 à la Volkshaus de Zurich.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre participation à cet événement et vous promettons de mobiliser, cette année encore, une vaste expertise pour réfléchir à un thème d'actualité.

Envie d'en savoir plus? Vous trouverez des informations complémentaires dans le prochain Zewo Forum.

Notez dès aujourd'hui cette date dans votre agenda!

Comptabilisation correcte des subventions

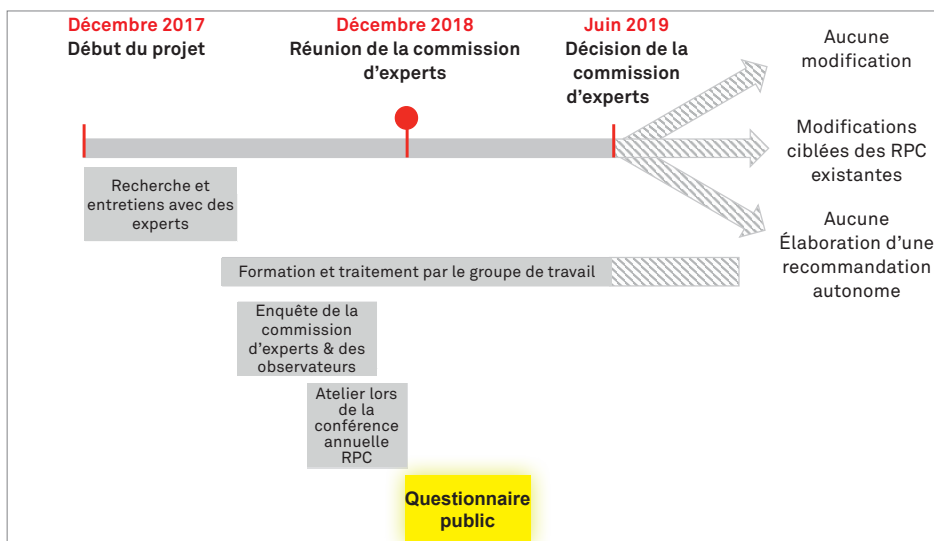
Faut-il de nouvelles règles?

La Fondation RPC souhaite savoir dans quels domaines des mesures doivent être prises. Toutes les organisations à but non lucratif qui perçoivent des fonds du secteur public sont invitées à participer à l'enquête publique.

Les subventions, allocations et aides financières constituent une part essentielle du budget public et concernent un grand nombre d'organisations à but non lucratif et d'entreprises qui établissent leurs comptes annuels selon les recommandations de Swiss GAAP RPC. Swiss GAAP RPC 21 régit l'établissement des comptes pour les organisations d'utilité publique à but non lucratif et Swiss GAAP RPC 24 la gestion des fonds propres et les transactions avec les actionnaires. Les deux normes comportent des dispositions sur la manière dont les contributions du secteur public doivent être présentées dans le bilan et le compte de résultat et sur ce qui doit être publié en annexe.

Un groupe de travail étudie la nécessité d'établir de nouvelles règles

Les règles de Swiss GAAP RPC sont moins complètes que, par exemple, celles des normes de présentation des comptes reconnues au plan international, à savoir ISA, IPSAS ou IFRS. Par conséquent, la Fondation RPC a mobilisé un groupe de travail qui étudie s'il faut de nouvelles règles dans le domaine des subventions, des allocations et des aides financières. La procédure d'examen est ouverte. S'il s'avère nécessaire de réglementer, la Fondation RPC lancera un projet visant à modifier les normes RPC existantes, à les compléter ou à élaborer une norme RPC pour la gestion des fonds provenant du secteur public.



Norme RPC pour les subventions: calendrier

Photo: mise à disposition

Des avis divergents sur des sujets complexes

Jusqu'ici, le groupe de travail a consulté les membres de la commission d'experts RPC et les observateurs de la Fondation RPC, dont la Zewo fait également partie. Il s'avère que le sujet à examiner présente de multiples aspects et que les avis divergent. Dans la pratique, les règles existantes ne sont pas appliquées de manière homogène, et elles s'éloignent parfois de Swiss GAAP RPC. Il semble difficile de définir clairement et de délimiter certaines notions. Plusieurs points prioritaires ont également été identifiés, notamment l'importance du caractère récupérable des fonds publics, l'intégration de prestations non monétaires et la thématique de la publication. En dehors du fait que le principe de la valeur brute doit s'appliquer et qu'une publication complète est bienvenue, aucun consensus ne se

dégage pour l'instant. Quant à savoir si de nouvelles règles sont nécessaires, les opinions divergent. La Zewo s'est prononcée pour une formation et une information, alors que d'autres estiment qu'il faut établir des règles.

Enquête publique jusqu'en mars 2019

Dans les jours prochains, la Fondation RPC publiera sur son site Internet une enquête publique, à laquelle il sera fait référence dans les médias spécialisés comme Expert Focus. Le groupe de travail pourra ainsi identifier les difficultés liées à l'application des dispositions RPC existantes et le futur besoin de règles. (www.fer.ch/projets/subventions)

L'enquête devrait comporter les questions suivantes:

Question 1: Existe-t-il une nécessité de réglementer ou des difficultés d'appli-

on concernant la tenue des comptes selon Swiss GAAP RPC pour les subventions liées à des actifs*?

* Les subventions liées à des actifs sont, en règle générale, des aides aux investissements dans les immobilisations corporelles.

Question 2: Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de l'application du principe de la valeur brute ou de celui de la valeur nette* ainsi que d'un droit de vote dans les subventions publiques liées à des actifs?

* En appliquant le principe de la valeur brute, un actif serait porté à l'actif à son coût d'acquisition (intégral) tandis que les subventions liées aux actifs seraient régularisées dans le passif et résorbées sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. En appliquant le principe de la valeur nette, l'avoir est inscrit à l'actif à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition (intégral) et les subventions liées aux actifs, ce qui réduit les coûts d'amortissement futurs.

Question 3: Existe-t-il une nécessité de réglementer ou des difficultés d'application concernant la tenue des comptes selon SWISS GAAP RPC pour les subventions liées aux résultats*?

* Les subventions liées aux résultats sont généralement désignées comme des subventions de fonctionnement.

Question 4: Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients de l'application du principe de la valeur brute ou de celui de la valeur nette* ainsi que d'un droit de vote dans les subventions publiques liées aux résultats?

* En appliquant le principe de la valeur brute, les charges sont comptabilisées à hauteur de leur montant total, tandis que les subventions liées au résultat sont présentées sous forme de produit. En appliquant le principe de la valeur nette, les subventions liées au résultat sont directement déduites des charges correspondantes.

Question 5: Jugez-vous nécessaire de régler séparément le caractère récupérable / les obligations de remboursement des subventions dans SWISS GAAP RPC?

Question 6: Existe-t-il une nécessité de réglementer ou des difficultés d'application pour des prestations matérielles et de services gratuites* ou à prix réduit?

* Swiss GAAP RPC 21.23: Les donations reçues gracieusement sous forme de dons matériels, de prestations ou de travaux bénévoles doivent être indiquées dans l'annexe.

Question 7: D'après vous, les règles existantes* de réalisation en résultat des subventions sont-elles suffisantes ou des règles supplémentaires sont-elles nécessaires en relation avec des subventions pour garantir une régularisation conforme à la période des produits et charges (matching principle) dans ce contexte?

* Cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC, paragr. 11 et 12

Délimitation périodique: Les états financiers doivent être établis sur la base de la délimitation périodique. Dès lors, les répercussions des opérations et des autres événements sont saisies lorsqu'elles surviennent et non lorsque des liquidités ou des moyens de paiement équivalents sont encaissés ou versés. Cela signifie, dans le temps, que les charges et les produits se rapportant à une période sont délimités et affectés à la période concernée.

Délimitation matérielle: La délimitation matérielle signifie que toutes les charges qui servent à générer des produits donnés doivent être prises en compte en fonction de la réalisation des produits. Un produit doit être enregistré lorsqu'une prestation est fournie ou qu'un bien matériel ou immatériel a été livré et que les avantages et les risques ainsi que le pouvoir de disposition sont passés à l'acheteur.

Question 8: Y a-t-il des difficultés concernant la publication des subventions?

Aspects possibles:

- Méthode de comptabilisation appliquée (principe de la valeur brute ou de la valeur nette)
- Nature et montant des subventions touchées
- Conditions non remplies ou autres incertitudes par rapport aux subventions touchées ou restant à toucher
- Informations éventuelles sur les aides à l'investissement ou de fonctionnement à compenser • Allègements fiscaux
- Garanties et cautions des pouvoirs publics
- Prestations matérielles et de services gratuites ou à prix réduit. Exemple: engagement militaire gratuit lors de grands événements sportifs

Donnez votre avis

Profitez de la possibilité d'exprimer votre point de vue. Participez à l'enquête et faites savoir au groupe de travail s'il faut, selon vous, établir des règles supplémentaires pour le traitement des subventions selon Swiss GAAP RPC ou si les règles existantes de Swiss GAAP RPC sont suffisantes. Votre avis intéresse aussi la Zewo. Adressez-nous une copie de votre réponse de manière à ce que nous puissions avoir une vue d'ensemble. Nous vous informons de l'analyse et des étapes suivantes dans un prochain Zewo Forum. ■

Groupe de travail de la Fondation RPC sur les subventions

Michael Annen (président)

BRAG Buchhaltungs und Revisions AG, associé

Claudia Beier

Administration des finances du canton de Zurich, responsable de service

Michael Herzog

KPMG, associé, responsable Healthcare, organisations à but non lucratif, administrations publiques

Patrick Neuhaus

SBB, directeur Corporate Accounting

Heiko Petry

KPMG, assistant spécialisé RPC

Thomas Remund

Contrôle des finances du canton de Berne, directeur

Markus Sieber

Croix-Rouge suisse, responsable du département des finances, du personnel et des services

Oliver Wasem

Emmi, directeur Group Controlling

FONDATION RPC

Pour accéder à l'enquête:

> www.fer.ch/projets/subventions

La Fondation RPC publie les normes suisses de présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Elles donnent une image fidèle de la situation des actifs, des finances et des résultats. La Zewo exige des organisations à but non lucratif titulaires du label de qualité qu'elles établissent leurs comptes annuels selon Swiss GAAP RPC 21.

Contact

Michael Annen, membre du comité d'experts/chef de projet «Processus d'examen des subventions»
Bundesstrasse 3, 6302 Zoug
Tél: 041 729 51 00

> fachsekretaer@fer.ch

Renforcer doublement la confiance

Les organisations à but non lucratif utilisent le label de qualité Zewo avec le nouveau slogan

Brunau-Stiftung
Edenstrasse 20 | Postfach | 8027 Zürich
T 044 285 10 50 | F 044 285 10 51 | www.brunau.ch | info@brunau.ch

Herzlichen Dank für Ihre Unterstützung.

Ihre Spende in guten Händen.

WWF Schweiz
Hohlstrasse 110, Postfach, 8010 Zürich
Tel. 044 297 21 21, Fax 044 297 21 00
wwf.ch/kontakt
Spenden: PC 80-470-3

Fondation de Vernand

Votre don en bonnes mains.

Schweizerische Muskelgesellschaft
Kanzleistrasse 80
CH-8004 Zürich
Telefon +41 44 245 80 30
info@muskelgesellschaft.ch
www.muskelgesellschaft.ch
/muskelgesellschaft

Ihre Spende in guten Händen.

SWISSPOST
Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta
Einzahlung Giro
Schweizerische Stiftung für das cerebrall gelähmte Kind, Bern 3001 Bern
Schweizerische Stiftung für das cerebrall gelähmte Kind, Bern 3001 Bern
Zewo
Pfingstweidstrasse 10
8005 Zürich

Lorsque le label de qualité est accompagné du slogan, cela favorise et renforce la décision d'effectuer un don.

Quand nous faisons un don, nous voulons avoir la certitude que notre argent arrive à bonne destination et a un effet positif. En tant qu'organisation à but non lucratif titulaire du label de qualité Zewo, vous pouvez transmettre doublement cette certitude. Complétez le label de qualité Zewo avec le slogan «Votre don en bonnes mains». Ainsi, les donatrices et donateurs comprendront que votre organisation est contrôlée et mérite leur confiance. Si vous utilisez systématiquement les modèles sur vos supports imprimés et médias en ligne, le public identifie d'autant plus facilement que les dons sont entre de bonnes mains chez vous. Et vous contribuez, par la même occasion, à préserver la bonne réputation du secteur. En effet, plus le label de qua-

lité Zewo sera connu, plus il sera difficile de collecter des dons pour ceux qui ne respectent pas les normes. Affichez le label de qualité Zewo de manière bien visible sur vos appels aux dons, annonces, affiches, spots TV, pages Web, bannières, newsletters et publications. Vous communiquez ainsi aux personnes qui donnent un sentiment de sécurité et de probité et maintenez leur propension à faire des dons. Vous avez des questions ou besoin d'aide? Sur www.zewo.ch/fr/slogan, vous trouverez tous les formats les plus courants pour les supports imprimés, pour le Web et pour Office en allemand, en français et en italien. Un manuel vous montre également comment intégrer le label de qualité Zewo avec le slogan, en s'appuyant sur des exemples pratiques.

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse info@zewo.ch ou nous appeler au 044 366 99 55.



Votre don en bonnes mains.



La vostra donazione in buone mani.



Ihre Spende in guten Händen.

Prendre les bonnes décisions en matière de don

De nouvelles annonces bouchon pour aider à s'y retrouver



MALHONNÊTE

Votre don en bonnes mains.



Avec le label de qualité Zewo, vous avez la certitude que votre don est utilisé de façon honnête et transparente.



SE MÉFIER

Votre don en bonnes mains.



Avec le label de qualité Zewo, vous avez la certitude que votre don arrive au bon endroit et est utilisé de manière fiable.



VORSICHTIG

Ihre Spende in guten Händen.



Achten Sie auf das Zewo-Gütesiegel. Dann können Sie darauf zählen: Ihre Spende kommt am richtigen Ort an und bewirkt Gutes.



WERWEISSEN

Ihre Spende in guten Händen.



Achten Sie auf das Zewo-Gütesiegel. Dann wissen Sie: Ihre Spende kommt sicher an und bewirkt Gutes.

Ces annonces bouchon sont disponibles dès à présent pour les supports imprimés des organisations à but non lucratif et des maisons d'édition.

Au cours des semaines précédant Noël, les appels aux dons sont particulièrement nombreux dans les boîtes aux lettres. Pour les donatrices et donateurs, il est souvent difficile de décider qui soutenir. Heureusement, de nouvelles annonces bouchon attirent l'attention sur le label de qualité Zewo. Les annonces montrent, avec un jeu de mots, que les dons accordés aux œuvres de bienfaisance certifiées sont entre de bonnes mains. Le label de qualité Zewo aide les donatrices et donateurs indécis à faire le bon choix. Inutile de réfléchir longtemps. Avec une organisation titulaire du label de qualité Zewo, vous savez que vos dons sont entre de bonnes mains. Car les œuvres de bienfaisance certifiées sont honnêtes et dignes de confiance.

De nouveaux motifs disponibles

Les maisons d'édition de Suisse alémanique et romande ont reçu les nouveaux motifs en novembre. Ils sont aussi à la disposition des organisations à but non lucratif pour leurs suppléments dons, magazines adhérents ou autres publications. Vous trouverez les modèles en allemand et en français sur www.zewo.ch/annonces. Utilisez ces motifs aux emplacements libres. Ensemble, faisons encore mieux connaître le label de qualité et le slogan Zewo. ■

Calendrier des collectes 2019

41 organisations à but non lucratif prévoient
83 campagnes nationales

En 2019, 41 œuvres de bienfaisance coordonneront les grandes collectes qui leur permettent de trouver de nouveaux donateurs et donatrices grâce au calendrier des collectes.

Le calendrier des collectes comporte trois parties: «Coopération internationale au développement», «Domaine national: santé, dépendance et handicap» et «Activités sociales et socioculturelles en Suisse, protection de l'environnement et des espèces». Chaque organisation peut utiliser au maximum trois dates.

Plus de flexibilité et un plus grand choix

La Zewo établit chaque année un nouveau calendrier des collectes. Contrairement à autrefois, nous ne reportons plus automatiquement toutes les collectes de l'année précédente dans le nouveau calendrier. Nous ne reprenons plus que deux dates. Si une œuvre de bienfaisance réalise trois collectes, elle doit demander une troisième date. Les œuvres de bienfaisance ont ainsi plus de flexibilité pour choisir leurs dates, et les organisations qui intègrent le calendrier disposent de plus de dates libres.

Une planification simplifiée grâce à des données stables

En 2019, 41 organisations coordonneront les campagnes nationales qui leur permettent de démarcher de nouveaux do-

nateurs et donatrices. Désormais, neuf œuvres de bienfaisance organisent une grande collecte trois fois par an et huit organisations n'effectuent qu'une seule collecte par an dans toute la Suisse. Comme l'année passée, 24 œuvres de bienfaisance ont réservé deux dates. Cela correspond à la moyenne à long terme. Le nombre de collectes et d'organisations utilisant le calendrier des collectes n'a que très peu varié ces dernières années.

Réussir sa collecte de dons

À la demande de certaines œuvres de bienfaisance qui coordonnent leurs campagnes dans le calendrier des collectes, nous n'affichons plus le calendrier des collectes sur notre site Internet. Désormais, il est uniquement mis à la disposition des œuvres de bienfaisance participantes, pour un usage interne. Elles reçoivent le calendrier des collectes finalisé par courrier et par voie électronique. Nous remercions toutes les organisations titulaires du label de qualité Zewo pour leur bonne coopération et leur adressons tous nos vœux de réussite pour leurs collectes de dons en 2019.

Nombre d'organisations effectuant 1 à 3 collectes



Nombre d'organisations par calendrier



Nombre de collectes par calendrier



Nombre de collectes par organisation dans le calendrier



Évolution des chiffres clés des organisations à but non lucratif

La Zewo prépare une nouvelle édition de son étude de référence



La nouvelle étude est remise gratuitement aux organisations à but non lucratif participantes.

La Zewo actualise les chiffres clés et les valeurs de référence pour les organisations à but non lucratif. L'évolution de la structure de coûts et du capital des organisations à but non lucratif au cours des cinq dernières années est examinée dans le cadre d'une nouvelle étude. Des facteurs d'influence fondés sur des statistiques garantissent des comparaisons équitables.

Les organisations à but non lucratif ont-elles besoin de toujours plus de moyens financiers pour leur administration et la collecte de fonds? Comment évoluent leurs réserves? Autant de questions auxquelles la nouvelle étude de la Zewo entend répondre. Elle rassemble des indicateurs importants et s'appuie sur les statistiques pour identifier les facteurs qui expliquent les différences entre les organisations à but non lucratif. Grâce à cette étude, les organisations à but non lu-

cratif pourront comparer leurs chiffres clés avec les valeurs moyennes des organisations similaires.

Des indicateurs clés pour les organisations à but non lucratif

La dernière collecte de chiffres clés effectuée par la Zewo sur la base des comptes annuels des organisations à but non lucratif certifiées date de 2013. Leur analyse par l'université de Fribourg a montré à l'époque qu'en moyenne, 79% des fonds étaient consacrés à des projets ou à des prestations de services. Les tâches administratives représentaient en moyenne 13% des fonds. Les 8% restants étaient utilisés par les organisations à but non lucratif pour la collecte de fonds et la publicité auprès des donateurs, un franc de don coûtant alors en moyenne 21 centimes. Le capital disponible d'une organisation à but non lucratif certifiée couvrait

ses dépenses pendant une année en moyenne. La nouvelle étude examine la manière dont ces chiffres clés ont évolué depuis.

Comprendre les facteurs d'influence

L'activité d'une organisation à but non lucratif, sa taille, sa structure et son mode de financement ont une influence sur sa structure de coûts. C'est ce qu'ont montré de précédentes études de la Zewo. Si l'on ne veut pas comparer des choux et des carottes, il faut tenir compte de cet aspect lors de l'évaluation d'une organisation à but non lucratif. La nouvelle étude examine si les statistiques pour l'exercice 2018 confirment ces facteurs d'influence.

Toutes les organisations à but non lucratif participantes recevront gratuitement les résultats de l'étude. Vous pouvez commander des exemplaires supplémentaires à un tarif préférentiel.

Devenez acteur de votre évaluation

Biennale 2019 – Greval Groupe Romand d'Evaluation



Bild: Greval

Le Greval se réjouit de vous accueillir le mercredi 20 mars 2019 à l'EESP de Lausanne pour une demi-journée d'échange et de réflexion sur l'utilisation de différentes pratiques d'évaluation, ainsi que des ateliers méthodologiques sur les outils et approches évaluatives (modèle d'impact, évaluation coachée, etc.).

Description de l'événement

Le recours à l'évaluation peut être motivé par différentes raisons. Dans certains cas, l'évaluation est requise par un bailleur de fonds ; dans d'autres, il s'agit de renforcer l'efficacité d'un projet, d'en valoriser les résultats, ou de prouver qu'il devrait être soutenu par des tiers.

Pour répondre à ces différents besoins, l'approche la plus connue est certainement l'évaluation externe menée par un

DÉTAILS

Inscription en ligne

> <https://greval.ch/evenements/conference-biennale-2019/>

Date :

20 mars 2019
Heure: 13:30 – 17:30

Lieu

EESP (Haute École de Travail social et de Santé)
Chemin des Abeilles 14
Lausanne, Vaud 1010
> www.eesp.ch

Organisateur

Greval
c/o Université de Fribourg
Service de l'évaluation et de la gestion qualité
Rectorat
Av. de Beauregard 11
(1.217)
CH-1700 Fribourg
Tel +41 (0)26 300 82 82
> info@greval.ch
> greval.ch

mandataire extérieur à l'entité ou à l'objet évalué. D'autres approches peuvent toutefois être envisagées, par exemple pour diminuer les coûts et pour valoriser l'expertise de l'organisation quant aux pratiques et au contexte de l'évaluation.

Programme

La demi-journée se déroulera en trois temps. Tout d'abord, une conférence vous permettra d'entrer dans le vif du sujet avec la contribution de Madelaine Stalder de la Fondation Drosos qui présentera les attentes d'un bailleur de fonds en matière d'évaluation. Vous aurez ensuite la possibilité de participer à deux des quatre ateliers à choix dans un cadre interactif et orienté vers la pratique. Enfin, une vidéo réalisée par le GREVAL sur les différences entre évaluations externes et internes clôturera la biennale. ■



ZEWO

Pfingstweidstrasse 10 | 8005 Zurich
info@zewo.ch | www.zewo.ch
Tél. 044 366 99 55